

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Documents comptables

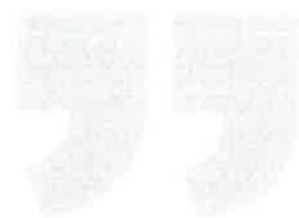
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00314
Numéro SIREN : 484 498 688
Nom ou dénomination : @ COM. EXPERTISE GIRONDE - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE.

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2024 sous le numéro de dépôt 2282



Cabinet @COM Gironde

105 Rue Victor Hugo

33220 STE FOY LA GRANDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/07/2022**
au **30/06/2023**

**CERTIFIÉ
CONFORME**



Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	328 011		328 011	302 848
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	152	152		
	Autres immobilisations corporelles	72 458	42 059	30 399	37 215
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 100		1 100	1 100
	TOTAL (II)	401 721	42 211	359 510	341 163
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				373
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	651 930	24 087	627 843	636 914
	Autres créances	78 069		78 069	88 091
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	605 131		605 131	600 564
	Charges constatées d'avance	47		47	1 623
	TOTAL (III)	1 335 177	24 087	1 311 090	1 327 564
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 736 899	66 298	1 670 600	1 668 727

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	36 500	36 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	210	210
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 985	6 985
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	247 727	227 386
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	237 398	220 341
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		528 820	491 422
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 271	91 832
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 222	507 553
	Dettes fiscales et sociales	225 440	210 005
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 169	25 030
	Produits constatés d'avance (1)	392 678	342 885
Total des dettes		1 141 781	1 177 305
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 670 600	1 668 727
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		237 397,60	220 340,53
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 137 422	1 129 064
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 670 600** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 507 081** euros et un total **charges** de **1 269 684** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **237 398** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluation	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	304 848		25 163		2 000	328 011
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 848		25 163		2 000	328 011
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	152					152
	Instal., agencement, aménagement divers	48 747					48 747
	Matériel de transport	11 156					11 156
	Matériel de bureau, mobilier	12 555					12 555
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		72 611					72 611
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 100					1 100
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 100					1 100
TOTAL		378 558		25 163		2 000	401 721

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 000		2 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000		2 000	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	152			152
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	19 725	4 585		24 310
	Matériel de transport	2 963	2 231		5 194
	Matériel de bureau, mobilier	12 555			12 555
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 395	6 816		42 211
TOTAL		37 395	6 816	2 000	42 211

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2023
		Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	25 597	24 087	25 597		24 087
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	25 597	24 087	25 597		24 087
TOTAL GENERAL		25 597	24 087	25 597		24 087

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		24 087	25 597		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 100		1 100
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	651 930	651 930	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	300	300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	77 769	77 769	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	47	47	
TOTAL DES CREANCES		731 147	730 047	1 100
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	48 271	43 913	4 359	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	467 222	467 222		
	Personnel et comptes rattachés	60 733	60 733		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 225	43 225		
	Impôts sur les bénéfices	3 722	3 722		
	Taxes sur la valeur ajoutée	114 925	114 925		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 835	2 835		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	8 169	8 169		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	392 678	392 678		
TOTAL DES DETTES		1 141 781	1 137 422	4 359	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		43 533			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	30/06/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	328 011	
TOTAL	328 011	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Capital social

		30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 650,00	10,0000	36 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 650,00	10,0000	36 500,00

Engagements financiers

	30/06/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite		51 245	
		51 245	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		51 245	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

@ COM. EXPERTISE, GIRONDE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
au capital de 36 500 euros
Siège social : 105 RUE VICTOR HUGO, 33 220 STE FOY LA GRANDE
484 498 688 RCS LIBOURNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 237 397,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	237 397,60 euros
Distribué en partie à titre de dividende à l'associée unique <i>Soit 54,79 euros par action</i>	200 000,00 euros
Le solde	37 397,60 euros

Affecté en totalité au compte "**autres réserves**"
qui s'élève ainsi à 285 124,51 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

DP

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

400 000,00 euros, soit 109,59 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

200 000,00 euros, soit 54,79 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

200 000,00 euros, soit 54,79 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final downward stroke.